



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 23

No. FDS : 515248
V008.0

TEROSON WX 159 XP

Révision: 21.02.2023

Date d'impression: 23.10.2023

Remplace la version du: 07.10.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON WX 159 XP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
produit de polissage pour voiture

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet
<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection> ou www.henkel-adhesives.com.

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées	Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

Mention d'avertissement:	Attention
Mention de danger:	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations supplémentaires	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 2-méthylisothiazol-3(2H)-one Peut produire une réaction allergique.
Conseil de prudence: Prévention	P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Les substances suivantes sont présentes à une concentration $\geq$ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration $\geq$ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8 265-158-7 01-2119487077-29	2,5- 10 %	Asp. Tox. 1, H304		
solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5 265-198-5 01-2119463583-34	2,5- 10 %	Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
Hydrocarbures, C10-C13, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 919-164-8 01-2119473977-17	2,5- < 10 %	Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 3, H412		
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	2,5- < 10 %	Aquatic Chronic 3, H412		
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60	0,01- < 0,05 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, Oral(e), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, Inhalation, H330 Flam. Liq. 2, H225	Skin Sens. 1; H317; C >= 0,05 % ===== M acute = 1	
bronopol 52-51-7 200-143-0 01-2119980938-15	0,025- < 0,25 %	Acute Tox. 3, Inhalation, H331 Acute Tox. 4, Cutané(e), H312 Acute Tox. 3, Oral(e), H301 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	M acute = 10 ===== inhalation:ATE = 0,5881 mg/l;poussières/brouillard	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4 220-239-6 01-2120764690-50	0,0001- < 0,0015 %	Acute Tox. 2, Inhalation, H330 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 3, Cutané(e), H311 Acute Tox. 3, Oral(e), H301	Skin Sens. 1A; H317; C >= 0,0015 % ===== M acute = 10 M chronic = 1	

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit sec.

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

> + 15 °C

< + 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
produit de polissage pour voiture**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
oxyde d'aluminium 1344-28-1 [ALUMINIUM (TRIOXYDE DE DI-)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
glycerol 56-81-5 [GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	oral				9,33 mg/kg		
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom. 64742-94-5	Air						aucun danger identifié
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	Air						aucun danger identifié
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Eau douce		0,00403 mg/l				
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Eau salée		0,000403 mg/l				
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Eau (libérée par intermittence)		0,0011 mg/l				
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Usine de traitement des eaux usées.		1,03 mg/l				
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Sédiments (eau douce)				0,0499 mg/kg		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Sédiments (eau salée)				0,00499 mg/kg		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Terre				3 mg/kg		
bronopol 52-51-7	Eau douce		0,01 mg/l				
bronopol 52-51-7	Eau salée		0,0008 mg/l				
bronopol 52-51-7	Eau (libérée par intermittence)		0,0025 mg/l				
bronopol 52-51-7	Usine de traitement des eaux usées.		0,43 mg/l				
bronopol 52-51-7	Sédiments (eau douce)				0,041 mg/kg		
bronopol 52-51-7	Sédiments (eau salée)				0,00328 mg/kg		
bronopol 52-51-7	Terre				0,5 mg/kg		
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Eau douce		0,00339 mg/l				
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Eau salée		0,00339 mg/l				
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Usine de traitement des eaux usées.		0,23 mg/l				
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Terre				0,047 mg/kg		
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Eau douce – intermittent		0,00339 mg/l				
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Eau de mer - intermittent		0,00339 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		5,58 mg/m3	
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1,19 mg/m3	
Solvant naphtha (petroleum), heavy arom. 64742-94-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		12,5 mg/kg	aucun danger identifié
Solvant naphtha (petroleum), heavy arom. 64742-94-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		151 mg/m3	aucun danger identifié
Solvant naphtha (petroleum), heavy arom. 64742-94-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		7,5 mg/kg	aucun danger identifié
Solvant naphtha (petroleum), heavy arom. 64742-94-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		7,5 mg/kg	aucun danger identifié
Solvant naphtha (petroleum), heavy arom. 64742-94-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		32 mg/m3	aucun danger identifié
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6,81 mg/m3	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,966 mg/kg	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,2 mg/m3	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,345 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,7 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,18 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,5 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,6 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		10,5 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		2,5 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2,5 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,008 mg/cm2	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,008 mg/cm2	
bronopol 52-51-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,004 mg/cm2	
bronopol	Grand public	dermique	Exposition à court		0,004 mg/cm2	

52-51-7			terme / aiguë - effets locaux			
bronopol 52-51-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2,1 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,6 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1,8 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,6 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,5 mg/kg	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,021 mg/m3	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,043 mg/m3	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,021 mg/m3	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,027 mg/kg	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,053 mg/kg	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,043 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un équipement de protection individuel.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	liquide
Etat du produit livré	liquide
Couleur	blanc
Odeur	Caractéristique
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Point initial d'ébullition	> 100,0 °C (> 212 °F)
Inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Limites d'explosivité	Actuellement en cours de détermination
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F)
Température d'auto-inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	7 - 9 pas de méthode
(20 °C (68 °F); Conc.: 100 %)	
Viscosité (cinématique)	> 20,5 mm ² /s ; pas de méthode
(40 °C (104 °F);)	
Viscosité (dynamique)	5.000 - 15.000 mpa.s pas de méthode
(; 40 °C (104 °F))	
Solubilité qualitative	Miscible
(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
	Mélange
Pression de vapeur	Non disponible
Densité	1,3 g/cm ³ pas de méthode
(20 °C (68 °F))	
Densité relative de vapeur:	Non disponible
Caractéristiques de la particule	Non applicable
	Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	LD50	3.492 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2- 25%)	LD50	> 15.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	LD50	490 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
bronopol 52-51-7	LD50	193 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	LD50	120 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	LD50	> 3.160 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2- 25%)	LD50	> 3.400 mg/kg	rat	non spécifié
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
bronopol 52-51-7	LD50	1.600 mg/kg	rat	non spécifié
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	LD50	242 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	LC50	> 5,53 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	LC50	> 6,193 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2- 25%)	LC50	> 13,1 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	LC50	> 5,1 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	LC50	0,4 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
bronopol 52-51-7	LC50	> 0,588 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	non spécifié
bronopol 52-51-7	LC100	1,14 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
bronopol 52-51-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	0,5881 mg/l	poussières/brouil lard	4 h		Jugement d'experts
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	LC50	0,11 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	non irritant	24 h	lapins	non spécifié
solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	mildly irritating	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	non irritant	24 h	lapins	Test Draize
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	modérément irritant	4 h	lapins	EPA OPP 81-5 (Acute Dermal Irritation)
bronopol 52-51-7	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	non irritant		lapins	Test Draize
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	Corrosif	3 h	lapins	EPA OPP 81-4 (Acute Eye Irritation)
bronopol 52-51-7	fortement irritant		lapins	Test Draize

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	non spécifié
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
bronopol 52-51-7	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	positive without metabolic activation	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
bronopol 52-51-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
bronopol 52-51-7	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		non spécifié
bronopol 52-51-7	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		non spécifié
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	négatif	oral : gavage		souris	non spécifié
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	négatif	oral: non spécifié		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
bronopol 52-51-7	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
bronopol 52-51-7	négatif	oral : gavage		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	oral : gavage		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	NOAEL P 6.666 mg/kg NOAEL F1 6.666 mg/kg NOAEL F2 6.666 mg/kg	étude sur trois générations	oral : alimentation	rat	non spécifié
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	NOAEL P 112 mg/kg NOAEL F1 56,6 mg/kg NOAEL F2 56,6 mg/kg	Two generation study	oral : alimentation	rat	EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
bronopol 52-51-7	NOAEL P > 40 mg/kg NOAEL F1 > 40 mg/kg	Étude sur une génération	oral : gavage	rat	non spécifié
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	NOAEL P 200 ppm NOAEL F1 200 ppm NOAEL F2 200 ppm	Two generation study	oral : eau sanitaire	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	NOAEL > 3.700 mg/kg	oral : alimentation	28 d daily	rat	non spécifié
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	NOAEL 150 mg/kg	oral : gavage	28 days daily	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one 2634-33-5	NOAEL 69 mg/kg	oral : alimentation	90 days daily	rat	EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
bronopol 52-51-7	NOAEL 7 mg/kg	oral : eau sanitaire	104 w daily	rat	non spécifié
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	NOAEL 60 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	10,3 mm ² /s	40 °C	DIN EN ISO 3104	
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2- 25%)	1,74 mm ² /s	20 °C	ASTM Standard D7042	

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	NOEC	> 5.000 mg/l	7 Jours	Pimephales promelas	non spécifié
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	LC50	> 5.000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	LL50	> 2 - 5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	LL50	> 10 - 30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	LC50	471 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	LC50	2,15 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	NOEC	0,21 mg/l	30 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 215 (Fish, Juvenile Growth Test)
bronopol 52-51-7	LC50	41 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
bronopol 52-51-7	NOEC	21,5 mg/l	49 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	LC50	4,77 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	EL50	> 10.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	EL50	> 3 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	EL50	> 10 - 22 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	EC50	> 1.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	non spécifié
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
bronopol 52-51-7	EC50	1,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	EC50	0,93 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	NOELR	10 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hydrocarbons, C10-C13, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	NOEC	0,372 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	NOEC	1,2 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
bronopol 52-51-7	NOEC	0,27 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	NOEC	0,04 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	NOELR	100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	EL50	> 1 - 3 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	NOELR	1 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	EL50	4,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	NOELR	0,76 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	EC50	> 10 - 100 mg/l		Skeletonema costatum	non spécifié
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	0,1087 mg/l	24 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	EC10	0,0264 mg/l	24 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
bronopol 52-51-7	EC50	0,37 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
bronopol 52-51-7	NOEC	0,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	NOEC	0,03 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	EC50	0,22 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	EC0	> 100 mg/l		Pseudomonas putida	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	23 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
bronopol 52-51-7	EC50	43 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	CE50	41 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	Non facilement biodégradable.	aérobie	31 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
solvant naphtha aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	49,56 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)	facilement biodégradable	aérobie	74,7 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	not inherently biodegradable	aérobie	50 %		OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
Monooléate de sorbitol éthoxylé 9005-65-6	Non facilement biodégradable.	aérobie	52 %		OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	42,1 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
bronopol 52-51-7	facilement biodégradable	aérobie	> 70 - 80 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
bronopol 52-51-7	not inherently biodegradable	aérobie	50 %	45 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	biodégradable de façon inhérente	aérobie	97 %	48 h	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	facilement biodégradable	aérobie	> 70 %	28 Jours	OECD Guideline 309 (Aerobic Mineralisation in Surface WaterSimulation Biodegradation Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	6,62	56 Jours		non spécifié	autre guide

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	0,7	20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
bronopol 52-51-7	0,22	24 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	-0,5		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO~ 64742-55-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
solvant naphta aromatique lourd (pétrole), <1% naphthalene 64742-94-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics (2-25%)	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
bronopol 52-51-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

080111

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC (EU)	9,9 %

COV Peintures et Vernis (UE) :

Réglementation en vigueur:	Directive 2004/42/CE
(Sous)catégorie de produit:	B(e) Finitions spéciales
Phase I (à partir du 1.1.2007):	840 g/l
Teneur max en COV:	175,5 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
Protection de l'environnement:	65 Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés